



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT**

Envoyé en préfecture le 20/03/2019

Reçu en préfecture le 20/03/2019

Affiché le 21/03/2019

ID : 081-200034056-20190319-D2019_35-DE

SLOW

Séance du 19 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix-neuf mars à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VIALA D. - MIMES BATUT - BERBIE (Suppléante) - DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BARBERA - BENAZECH - BERMOND (Suppléant) - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DUVAL - GALZIN - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER.

N° 2019/35

Objet : EHPAD Résidence la Grèze : demande de subvention au Département du Tarn pour le projet de modernisation (agrandissement de la tisanerie et création d'une salle de bien-être) et de sécurisation

Monsieur le Président détaille aux membres de l'Assemblée le projet de modernisation de l'EHPAD consistant en l'agrandissement de la tisanerie et la création d'une salle de bien-être mais aussi celui de mise en sécurité des issues de secours et des accès de l'établissement.

Il expose ensuite le plan de financement des deux projets :

- Agrandissement de la tisanerie et la création d'une salle de bien-être (modernisation) :

Département (30 %) 3.540 €

CCLPA (70 %) 8.260 €

11.800 € HT

- Mise en sécurité des issues de secours et accès de l'EHPAD :

Département (20 %) 2.628,40 €

CCLPA (80 %) 10.513,60 €

13.142,00 € HT

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil de Communauté d'approuver la réalisation des deux projets d'aménagement de l'EHPAD soit l'agrandissement de la tisanerie et la création d'une salle de bien-être et la mise en sécurité des issues de secours et accès de l'EHPAD et d'approuver les demandes de subventions auprès du Département du Tarn, comme détaillées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la réalisation des deux projets d'aménagement de l'EHPAD soit l'agrandissement de la tisanerie et la création d'une salle de bien-être, et la mise en sécurité des issues de secours et des accès de l'EHPAD,

- approuve les demandes de subventions auprès du Département du Tarn, comme détaillées ci-dessus,

- s'engage à ne pas donner une affectation différente aux subventions demandées,

- s'engage à commencer l'exécution dans un délai maximum d'un an suivant la date de la décision de subvention sous peine de suppression de plein droit de ladite subvention,

- s'engage à inscrire, dès la réunion budgétaire suivant immédiatement la notification de la subvention départementale, les crédits correspondants à sa participation au financement du projet,
- s'engage à informer le Département de l'attribution de toute subvention pour le même projet de la part d'autres collectivités ou organismes dès la notification de cette année. En ce cas, et lorsque le cumul d'aides diverses n'est pas autorisé par le règlement du programme, le bénéficiaire s'engage à renoncer, pour un montant équivalent aux subventions attribuées par d'autres collectivités ou organismes, à l'aide accordée par le Département,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise œuvre de la présente délibération,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus à l'EPRD 2019 de l'EHPAD Résidence la Grèze.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 21 mars 2019.

Le Président,

Raymond GARDELLE

